

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE VALREAS**

**Séance du 28/05/2024**

**Nombre de membres en exercice : 11      Date de la convocation : 22 mai 2024**  
Présents : 7

**L'an Deux Mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 16h12**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Valréas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Dominique MALLET, Vice-Présidente en exercice.

**Étaient présents : Mmes – MALLET, GENESTON, FOURNOL, MARY, GAGNIERE, JUGE, M. GRUTER.**

**Étaient excusés : Mmes - DOUX, SERVAN ; M – ADRIEN, DELERUE**

**Pouvoirs : /**

Madame Céline BOUFFET est désignée Secrétaire de séance,

**N° 10/2024 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 mars 2024 ;

L'assemblée délibérante ayant été invitée par Madame la Vice-Présidente à présenter des observations, aucune observation n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 mars 2024 ;

Vote : unanimité      Pour : 7

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Valréas, le 29 mai 2024,

Pour le Président du CCAS,  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,  
Dominique MALLET

  


Acte rendu exécutoire dès

Sa réception en Préfecture le : 29/05/2024

Et publication sur le site internet de la mairie de Valréas le : 30/05/2024